

Délivrance de la credencial

Vous avez sollicité de l'Association des Amis de Saint Jacques de Compostelle Région Lorraine la délivrance de la credencial par la Société Française des Amis de Saint Jacques de Compostelle.

C'est une démarche importante car la possession de ce document vous engage à une conduite morale et matérielle respectant l'esprit du Pèlerinage pendant tout votre chemin, en particulier :

- **le respect d'autrui, des monuments, des sites, des monuments ;**
- **le respect des lieux d'hébergement et des installations mises à votre disposition.**

Certains de ces hébergements sont gratuits grâce au travail désintéressé d'un grand nombre de bénévoles. Il existe néanmoins des frais d'entretien de ces lieux pour lesquels **une participation consciente et dans la mesure de vos moyens est la bienvenue.**

C'est dans cet esprit que, par la délivrance de la credencial, l'Association vous recommande aux autorités religieuses et civiles pour une aide sur le chemin.

L'Association décline toute responsabilité civile ou pénale que pourrait engager votre conduite.

Si vous acceptez de vous comporter sur le chemin dans l'esprit du Pèlerinage tel que défini ci-dessus, remplissez la partie inférieure de ce document.

Dès réception, votre carnet de pèlerin vous sera adressé.

Le Président

A cette étape, vous devez faire dater et tamponner votre credencial. Il est d'usage, pour cela, de vous adresser aux Paroisses, Mairies, Offices de tourisme ou aux lieux d'hébergement ; à défaut, tout tampon attestant de votre passage est valable.

La présentation de ce carnet à votre arrivée à Santiago vous permettra l'obtention du document attestant que vous avez pérégriné sur le chemin, la « Compostella ».

Etablir une demande par pèlerin. Pour chaque credencial demandée, indiquer :

NOM, Prénom _____

Adresse complète _____

Code postal _____ Ville _____

N° et lieu de délivrance de la pièce d'identité _____

Date et lieu de pèlerinage _____ Itinéraire choisi _____

Mode de déplacement : à pied à vélo à cheval autre _____

La credencial est remise gracieusement (hors frais de port 3,10 € pour la France et 4,85 € pour l'Europe) aux adhérents à jour de leur cotisation au moment du départ.

Pour les pèlerins non adhérents à l'Association des Amis de Saint Jacques de Compostelle Région Lorraine, le montant est de 10 € (plus les frais de port indiqués ci-dessus).

Règlement par chèque, libellé aux Amis de Saint Jacques de Compostelle Région Lorraine, à envoyer au Président : Jacques BOURCIER – 50 allée des Sorbiers – 88130 CHARMES

Règlement par virement (sans frais de port) :

Crédit Agricole Alsace Vosges IBAN: FR76 1720 6002 7293 0196 0028 773

BIC : AGRIFRPP872 (indiquer dans le libellé « règlement credencial x personne »)